



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU MARDI 30 MAI 2023
À 9 H 30 À AGEN

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
27	14	14

Date de la convocation : 23 mai 2023

Secrétaire de Séance : Christine SATTÀ

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO	X	P
Guillaume LEPERS	X	P
Jean-Pierre MOULY		
Pierre SICAUD		
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTÀ	X	P
Délégués		
Yann BIHOUEÉ		
Thierry BOZZELLI		
Thierry BROUILLARD		
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Joël CHRÉTIEN		
Michel COUZIGOU		
Alain DALLA MARIA	X	P
Jacques DUBICKI		
Gilbert DUFOURG		
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE	X	P
Jean-Louis MOLINIÉ		
Pascal MOURGUES	X	P
Bernard PATISSOU	X	P
Gérard RÉGNIER	X	P
Françoise RIVETTA		
Aldo RUGGERI	X	P
Jean-Noël VACQUÉ		

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Renouvellement de la convention de fourniture d'eau en gros depuis Val de Garonne Agglomération vers le Syndicat EAU47

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.2224-7 et suivants relatifs au service de l'Eau Potable ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

VU le contrat de délégation du service public de l'eau potable signé entre Val de Garonne Agglomération et la société SAUR pour l'exploitation de ce service au 1^{er} janvier 2020 ;

VU le contrat de délégation du service public de l'eau potable **des territoires de la Brame, du Nord du lot, du Nord de Marmande et du Sud du Lot** avec la société **SAUR pour l'exploitation de ce service au 1^{er} janvier 2019** ;

VU la délibération de Val de Garonne Agglomération du 9 mars 2023 approuvant le renouvellement de cette convention ;

CONSIDÉRANT que la convention de fourniture d'eau en gros entre Val de Garonne Agglomération, le Syndicat EAU47 et l'exploitant SAUR est arrivée à échéance ;

Il convient de renouveler cette convention en y intégrant les éléments des trois avenants, à savoir :

- le transfert de la compétence Eau potable de la commune de Marmande à Val de Garonne Agglomération au 1^{er} janvier 2020,
- le changement du titulaire du contrat de concession de service public eau potable de Marmande,
- les volumes livrés,
- les points de livraison,
- la mise à jour de la formule d'actualisation,
- le prix de vente (part exploitant et part collectivité)

Sur proposition de la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
le Bureau syndical :**

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les termes de la convention relative à la fourniture d'eau en gros pour l'alimentation du Syndicat EAU47 par Val de Garonne Agglomération, selon la convention annexée à la présente décision ;

PRÉCISE que cette décision remplace la décision n°21_050_B du 30 septembre 2021 ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente décision ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

AR Prefecture

047-254702491-20230530-23_009_B-DE

Reçu le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Christine SATTÀ